

Objet :

V/réf :

N/réf :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix juin deux mil vingt-quatre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DUMONT, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Date de la convocation : 29 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14

Présents : M DUMONT Christian, M COUVENT Jean-Pierre, Mme PLUVINAGE Nadine, M LEGRAND Jean-Pierre, Mme CATTEAUX Annick, M BARBRY Jean-Marie, Mme LIENARD Evelyne, Mme POTAUX Annie, M BOULET Jean-Marc, Mme CHAUWIN Francine, M CARRIERE Guy, Mme MAGERE Marie-France, Mme DUPONT Marie-Thérèse, M LEVEQUE Pascal, M COUVEZ José, M NOWAK Daniel, Mme COUTELARD Catherine, M TABARIE Didier, Mme LABALETTE Martine, Mme SIMONETTI Sandrine, Mme LACROIX Audrey, Mme SOUBRIER Amandine.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M BOVELETTE Marc, procuration à M BARBRY Jean-Marie ; M JOURDAIN Philippe, procuration à Mme LABALETTE Martine.

Absents : M DEHON Gérard, Mme OBLED Aurélie, M CORMONT Corentin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le conseil a choisi M TABARIE Didier pour secrétaire.

QUESTION N° 35/2024

VENTE DE TERRAINS SITUÉS RUE ALBERT SAMAIN A NEUVILLE SAINT REMY - PARCELLES CADASTREES SECTION AC N° 473, 474, 476, 498 ET 508

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre LEGRAND

La ville est propriétaire de terrains situés rue Albert Samain (derrière la résidence Jean-Jacques SEGARD), cadastrés section AC n° 473 (1 596 m²), 474 (847 m²), 476 (16 m²), 498 (885 m²) et 508 (1 107 m²), représentant une surface totale de 44 ares 51 centiares (plan cadastral ci-dessous).

Or, un promoteur a proposé d'acquérir ces parcelles afin d'y réaliser un projet de lotissement, de 14 lots libres de constructeur.

L'estimation de ces terrains par le service des domaines fait ressortir une valeur de 89 000 €, avec marge de négociation de 10%.

Par conséquent, la proposition d'achat étant basée sur un prix de 80 000 € nets vendeur, je vous propose :

- de décider de la vente des parcelles cadastrées section AC n° 473, 474, 476, 498 et 508, représentant une surface totale de 44 ares 51 centiares, au prix de 80 000 € nets vendeurs ;
- de dire que c'est Maître MENNECIER, Notaire à Gouzeaucourt, qui sera chargé de recevoir l'acte ;

Ville de NEUVILLE SAINT-REMY - BP 7 - 59554 Neuville Saint-Rémy

Email : accueil@mairie-neuville-st-remy.fr - Tél. : 03 27 73 30 30 - Fax : 03 27 73 30 38

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.

Internet : <http://www.neuillesaintremy.fr>

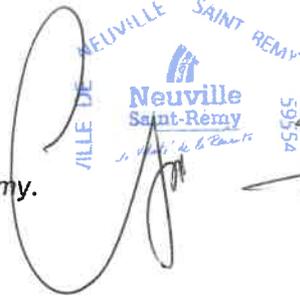
- de donner pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente ;
- plus généralement, de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*Pour copie conforme
Délibération publiée sur le site Internet le 12 juin 2024
Transmise à la Sous-Préfecture le 12 juin 2024*

Christian DUMONT,

Maire de Neuville Saint Rémy.



Didier TABARIE,

Secrétaire de séance